



Règlement intérieur de la Cellule  
qualité et sécurité des soins



# **Centre Hospitalier de la Tour Blanche**

## **- ISSOUDUN -**

### **Fondements**

La Cellule Qualité et sécurité des soins est chargée de la coordination des actions visant à améliorer les pratiques au sein du Centre Hospitalier de la Tour Blanche.

Le règlement intérieur précise les missions et le fonctionnement de ce comité.

### **Article I. Missions**

La Cellule Qualité et sécurité des soins a pour mission de:

- Suivre les travaux de certifications, de projets annexes (exemples : éducation thérapeutique, CBU...)
- Définir les objectifs à atteindre et planifier la mise en oeuvre d'actions,
- Mettre en place les actions correctives,
- Vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le biais d'indicateurs,
- Prendre des mesures préventives et assurer le suivi de ces actions en fonction des objectifs à atteindre
- Institutionnaliser et suivre le travail des comités et groupes, dans une perspective d'amélioration des pratiques professionnelles (suivi EPP)
- Rend compte de ses travaux à la CME, à la CSIMTR et au Directoire

### **Article II. Composition et Modalités de désignation des membres**

La Cellule Qualité et sécurité des soins est composée du :

- Responsable de la cellule qualité et sécurité des soins est un représentant de la CME
- Président de CME
- Responsable du système de management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse (RSMQPCM)
- Directeur
- Directeurs adjoints
- Coordinatrice des services de soins
- Cadres de santé sanitaire
- Pharmacien
- Responsable gestion des risques liés aux soins
- Responsable qualité
- Responsable des systèmes d'informations
- Infirmière hygiéniste

## **Centre Hospitalier de la Tour Blanche - ISSOUDUN -**

Les membres désignés sont renouvelés à leur départ ou la demande de la Cellule Qualité et sécurité des soins

La liste nominative des membres est accessible et mise à jour par la DSIO sur l'annuaire de kaliweb.

### **Article III. Organisation**

La Cellule Qualité se réunit une fois par mois et fixe les réunions annuellement.

L'animation et le secrétariat sont assurés par le responsable qualité, remplacés par la responsable de la gestion des risques liés aux soins en cas d'absence. L'approbation du compte rendu est faite lors de la séance suivante.

Le compte rendu (CR) est accessible à tous à partir de kaliweb. Les membres de la Cellule Qualité et sécurité des soins sont avisés par email afin qu'ils puissent accuser réception du CR.

Le rapport d'activité annuel est présenté au Directoire, à la CME (Commission Médicale d'Etablissement) et le CSIRMT.